

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18042 - 70ÈME ANNÉE

Attentat contre Charlie Hebdo Témoignages solidaire des victimes tombées au nom de la liberté d'expression

Voici le texte du communiqué de Témoignages diffusé hier

Témoignages vient d'apprendre la nouvelle du massacre perpétré à Charlie Hebdo. Notre journal présente ses condoléances aux familles des victimes et à leurs proches. Le bilan provisoire fait état de 12 morts et plusieurs dizaines de blessés. L'évènement a légitimement suscité une vague d'émotion. Témoignages s'associe à la dénonciation de cette attaque.

Si Charlie Hebdo a été attaqué, c'est parce que ses écrits dérangent. C'est donc la liberté de la presse

qui est clairement visée. Depuis sa création voici 70 ans, Témoignages a souvent été la cible de la répression contre la liberté de la presse. Il a été saisi 43 fois et son directeur avait été condamné à de la prison ferme pour avoir reproduit sans commentaire des articles de journaux parisiens sur l'assassinat de dizaines d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961.

Ce tragique attentat vient rappeler que la lutte pour la liberté d'expression reste un combat quotidien,

même dans un pays aussi développé que la France.

C'est pourquoi, fidèle à sa ligne de conduite depuis 70 ans, Témoignages affirme sa solidarité avec les victimes de l'attentat de Charlie Hebdo, tombés au nom de la liberté d'expression.

*La Rédaction de
Témoignages*

Réaction du Conseil régional du culte musulman

CRCM Réunion et CFCM : «Condammnation de l'attentat contre Charlie Hebdo»

« Le CRCM Réunion / Conseil Régional du Culte Musulman adhère totalement à la prise de position de l'instance représentative du Culte Musulman en France, et s'associe :

- A la condamnation ferme des actes terroristes et barbares qui ont fait de très nombreuses victimes et portent atteinte à des valeurs républicaines et à des libertés fondamentales telle celle de la presse, qui constituent le socle de la vie démocratique française.

- Aux condoléances adressées aux familles endeuillées.»

« Le Conseil français du culte musulman et les musulmans de France condamnent avec la plus grande détermination l'attaque terroriste d'une exceptionnelle violence commise contre le journal Charlie Hebdo. Cet acte barbare d'une extrême gravité est aussi une attaque contre la démocratie et la liberté de presse. Nos premières pensées attristées vont aux victimes et à leurs familles à qui nous exprimons notre totale solidarité dans la terrible épreuve qui les touche.

Dans un contexte international politique de tensions alimenté par les délires de groupes terroristes se prévalant injustement de l'Islam,

nous appelons tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la République et de la démocratie à éviter les provocations qui ne servent qu'à jeter de l'huile sur le feu.

Face à ce drame d'ampleur nationale, nous appelons la communauté musulmane à faire preuve de la plus grande vigilance face aux éventuelles manipulations émanant de groupes aux visées extrémistes quels qu'ils soient.

*Docteur Dalil Boubakeur
Président Conseil français
du culte musulman - CFCM*

Attaque la plus meurtrière depuis 50 ans en France : condamnations dans le monde

Attentat terroriste à Charlie Hebdo

Deux hommes armés ont pénétré les locaux du quotidien satirique Charlie Hebdo, tuant 12 personnes, dont deux policiers, mercredi 7 janvier à Paris. Il s'agit de l'attentat le plus grave commis en France depuis 1986 et la vague d'attaques islamistes cette même année.

Parmi les victimes, les célèbres caricaturistes Cabu, Charb, également directeur de la rédaction de Charlie Hebdo, Wolinski et Tignous. Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier commis en France depuis les vagues d'attentats islamistes à Paris en 1986 (12 morts et quelque 200 blessés dans une dizaine d'attentats) et 1995 (huit morts et près de 120 blessés dans le RER B à la station Saint-Michel).

Renforcer la sécurité

« C'est un attentat terroriste, cela ne fait pas de doute », a déclaré François Hollande, deux heures après l'évènement sur les lieux. Le bilan de cet attaque d'une « exceptionnelle barbarie » n'est que provisoire, a-t-il souligné. Le procureur de Paris, François Molins, a précisé qu'une vingtaine de personnes étaient blessées, dont « quatre ou cinq en état d'urgence absolue », en plus du bilan provisoire de 12 morts donné par le parquet.

Selon Rocco Contento, secrétaire départemental du syndicat Unité SGP Police, dix membres de la rédaction de Charlie Hebdo ont été tués. Deux policiers figurent également au nombre des victimes, a précisé la préfecture de police.

Une source proche de l'enquête a expliqué à l'Agence France Presse que l'attaque s'est déroulée « vers 11h30 », lorsque des « hommes armés d'une Kalachnikov et d'un lance-roquette, ont fait irruption au siège du journal » Charlie Hebdo. « Un échange de feu a eu lieu avec les forces de l'ordre », lorsque les assaillants ont quitté les lieux.

François Hollande a assuré que « des actions immédiatement (ont été, ndlr) lancées pour retrouver les auteurs de ces actes qui seront pourchassés autant que nécessaire ». D'ailleurs, le plan Vigipirate a été relevé au niveau « alerte attentats », le niveau le plus élevé, dans toute l'île de France. La priorité est de « protéger les institutions et assurer la continuité de l'action gou-

vernementale », a indiqué le Premier ministre, Manuel Valls.

La sécurité a été renforcée à Paris et en Ile-de-France. Les organes de presse, les grands magasins, les lieux de culte et les transports sont sous une vigilance particulière. Ainsi, « tous les moyens sont mis en œuvre pour identifier, traquer et interpellier les auteurs », a souligné Matignon.

Appel à l'unité nationale

« La France est aujourd'hui devant un choc, un choc qui est celui d'un attentat, car c'est un attentat, terroriste ça ne fait pas de doute, et par rapport à un journal qui avait été plusieurs fois menacé, qui était justement protégé », a déclaré François Hollande, sur place. Ce dernier a appelé à l'unité nationale : « Dans ces moments-là il faut faire également bloc, montrer que nous sommes un pays uni, que nous savons réagir comme il convient. C'est-à-dire avec fermeté, mais avec toujours le souci de l'unité nationale. »

Un appel entendu et soutenu par toute la classe politique française. Du côté des ministres, Najat-Vallaud Belkacem (Education) a évoqué l'« horreur et consternation. La République attaquée au cœur », quant à Laurence Rossignol (Famille), a évoqué « plus de larmes que de mots face à l'horreur de l'attentat dont sont victimes, ses salariés, les policiers et leurs familles ».

« La stupeur nous envahit face à cet acte d'une atrocité démente (...) Les institutions républicaines doivent immédiatement prendre la mesure des réactions à adopter pour défendre (...) nos valeurs », a réagi son le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone.

Son homologue du Sénat, Gérard Larcher (UMP), a indiqué qu'« un des droits les plus précieux des Français vient d'être mis à mal : leur sécurité ». Il a appelé à une République « forte et unie », affirmant le soutien du Sénat à toute mesure

du gouvernement pour lutter contre le terrorisme.

Des condamnations en cascade

Pour Jean-Luc Mélenchon du Parti de Gauche, « ceux qui ont fait ça sont des lâches ». Sur place ce dernier a commenté, « il s'agit d'un assassinat politique ». « Nous n'aurons pas peur et nous nous diviserons pas. Ce sont des misérables lâches », a-t-il déclaré.

De son côté, le président de l'UMP, Nicolas Sarkozy a estimé que la France était victime d'un « attentat barbare », « abject », qui « heurte la conscience humaine », une « atteinte directe sauvage » à la liberté d'expression, appelant également la République « à se rassembler » et à appelé à un front uni face à la barbarie et à ces assassins.

Dalil Boubakeur, président du Conseil français du culte musulman a qualifié cet acte de « barbare », déplorant les « délires de groupes terroristes se prévalant injustement de l'Islam ». Il a appelé à « éviter les provocations qui ne servent qu'à jeter de l'huile sur le feu ». L'Union des Organisations Islamiques de France, réputé plus conservatrice, a condamné « de la manière la plus ferme cette attaque criminelle et ces horribles meurtres ».

Les syndicats ont exprimé leur indignation et solidarité, en particulier les syndicats de presse, qui appellent à un rassemblement place de la République, à Paris, à 19h. « Le fait que ce soit Charlie Hebdo qui ait été visé est un symbole important. C'est la liberté d'expression qu'on assassine », a déclaré le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession. « La liberté d'expression et la liberté de la presse sont des libertés démocratiques fondamentales », rappelle pour sa part le syndicat Force ouvrière

Céline Tabou

Edito

Les responsables des massacres de Gaza seront-ils enfin jugés ?

Hier, une décision importante a été prise par l'ONU. En effet, le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon a accepté la demande des Palestiniens d'adhérer à la Cour pénale internationale (CPI), a indiqué mercredi le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric.

Un des objectifs recherchés par les Palestiniens est de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs des derniers massacres à Gaza. L'adhésion de la Palestine à la CPI débouchera sur une enquête de la CPI qui commencera le 1er avril.

La dernière offensive de l'armée d'occupation avait fait plus de 1.000 morts, essentiellement des civils, femmes et enfants. Depuis plus de 60 ans, le peuple palestinien subit les actes de barbarie perpétrés au nom d'un gouvernement qui mène une politique coloniale. Les auteurs de ces crimes n'ont jamais été inquiétés, bien au contraire.

Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement d'Israël a dit qu'il ne collaborera pas avec la CPI. Il est dans le prolongement d'une culture d'impunité qui existe depuis la création de cet État. Le droit international est pourtant très clair. Sur le territoire de la Palestine, il doit exister deux États, un palestinien et un israélien. Depuis 1967, l'armée israélienne occupe la totalité de la Palestine, elle doit se retirer des territoires occupés depuis cette date. Elle refuse.

Quand la Palestine a demandé son adhésion à la CPI, le gouvernement du pays occupant a immédiatement riposté. Il ne veut pas payer plus de 100 millions de dollars qu'il doit à l'Autorité palestinienne. Les Accords d'Oslo datant du siècle dernier prévoient que l'administration israélienne collecte des impôts en Palestine, puis lui restitue cette somme à l'Autorité palestinienne. En continuant à tout bloquer, le gouvernement israélien n'ignore pas les conséquences. Car comment un pays privé de recettes peut-il faire fonctionner les services publics qu'il doit à la population ?

Après avoir été admise à l'ONU en tant qu'observateur, la Palestine est désormais adhérente à la CPI. Il sera donc possible de poursuivre et de juger devant un tribunal international les responsables des crimes commis contre ce peuple. Cette décision sera-t-elle suivie d'actes concrets ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TEL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TEL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Elections départementales, canton de Saint-Paul 3**Raïssa Noël candidate sous le signe de la Fraternité, la Solidarité et l'Action**

Raïssa Noël est très impliquée dans la bataille contre la pauvreté au sein du Comité de l'Appel de l'Ermitage. Son action va aussi se situer dans le champ politique. Elle est en effet candidate aux élections départementales, dans le canton de Saint-Paul 3 aux côtés d'Éric Camian. Voici sa déclaration de candidature.



Mesdames, Messieurs,

Électrices, Électeurs du nouveau canton de Saint-Paul-3,

Il y a 15 ans, l'ONU appelait à l'éradication de l'extrême pauvreté, avant fin 2015. Dès 2013, Ban Ki-Moon, Secrétaire Général de l'ONU, annonçait que l'objectif de 50 % était atteint au niveau mondial. Durant cette même période, rien n'a été fait à La Réunion ; la situation s'est même dégradée. Ma question est : Comment abolir l'extrême pauvreté à La Réunion avant fin 2015 ?

Je voudrais vous rappeler qu'au début de 1848, personne ne pensait que l'esclavage pouvait être aboli. Pourtant, un décret gouvernemental, daté d'avril, a libéré tous les esclaves avant la fin de l'année.

Cet exemple et celui de l'ONU prouvent que les décisions politiques peuvent mettre fin à la souffrance ! Alors, pourquoi ne pas l'avoir fait avant ? Parce que les élus ne sont pas du côté des plus démunis. Avant 1848, les élus ne voulaient pas abolir l'esclavage par crainte de perdre leurs privilèges. Hélas, je constate que, objectivement, les élus actuels sont pareils : ils ne sont pas du côté des pauvres.

Je dénonce ces élus qui utilisent le bulletin des pauvres pour être élus, et les abandonnent durant tout le mandat. Je dénonce ces élus qui augmentent leurs privilèges au détriment des pauvres.

L'INSEE a qualifié la situation sociale de la Réunion de « hors normes ». Il faut donc rétablir la norme. Pour cela, il ne faut pas avoir peur des mots : il faut ABOLIR l'extrême pauvreté à la Réunion. C'est un principe républicain. Concrètement, l'abolition de l'extrême pauvreté créera un cadre nouveau pour l'action politique en faveur des pauvres.



Raïssa Noël.

L'occasion de faire voter l'abolition de l'extrême pauvreté à la Réunion s'offre à moi, je ne peux que la saisir. Voilà pourquoi, avec le soutien de l'Appel de l'Ermitage, j'ai accepté la proposition d'Éric Camian d'être son binôme féminin sur le canton 3 de Saint-Paul pour les prochaines élections départementales.

Quand je serai élue, je mobiliserai mes collègues pour faire voter une délibération et des moyens opérationnels. C'est une affaire qui peut être délibérée avant le mois de juin et nous aurons tout le mandat pour sa mise en œuvre.

Électrices, Électeurs du nouveau canton de Saint-Paul-3,

Ne loupons pas l'opportunité d'abolir l'extrême pauvreté à La Réunion en 2015 !

Le 22 mars 2015, votez et faites voter pour « Un souffle nouveau pour le 3e canton de Saint-Paul » sous le signe de la Fraternité, la Solidarité et l'Action.

Merci et à très bientôt,

Raïssa Noël

« Que des jeunes Français aient envie de devenir milliardaires »

La phrase choc d'Emmanuel Macron

Dans une interview accordée au journal Les Echos, publiée le 7 janvier, le ministre de l'Economie, a estimé qu'« il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires », en parlant des start-up, ajoutant que « l'économie du Net est une économie de superstars ».

Dans cette entrevue, Emmanuel Macron a de nouveau provoqué l'indignation, en expliquant que l'économie du net est « une économie de superstars », et qu'il « faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires ». Cette phrase a entraîné un valse de critique à gauche, une réaction mitigée au PS et une vive ironie à droite.

Une déclaration "ridicule"

« L'appât du gain des milliardaires, etc., ce n'est pas tout à fait ma tasse de thé », a réagi le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, sur RTL. Ajoutant ne pas savoir « si c'est le conseil qu'il faut donner aux jeunes Français ». Ce dernier a indiqué qu'Emmanuel Macron « est ministre de l'Economie et je suis premier secrétaire du Parti socialiste » et « le désir d'entreprendre dans toute une série de domaines doit être stimulé, c'est ce que le gouvernement veut faire ». Pour le numéro un du Parti Communiste Français, Pierre Laurent, cette déclaration est « ridicule », a-t-il dénoncé sur France Info. Ce dernier a expliqué que « des milliardaires, nous en avons », et « c'est bien le problème ». « Nous avons au CAC 40 des gens qui s'engraissent » et « ça produit la crise, la pauvreté, les inégalités », a assuré le sénateur de Paris.

Le porte-parole du PCF, Olivier Dartigolles, a été plus virulent, dénonçant le « mépris » et le « cynisme » d'Emmanuel Macron, ayant eu des « propos misérables ». Alors que le chômage des jeunes est le plus élevé, la déclaration d'Emmanuel Macron met à l'index les jeunes et leur manque de volonté. Pour le PCF, « la politique (gouvernementale, ndlr) enfonce et écrase les jeunes de notre pays dans une précarité toujours plus grande alors que ces années devraient être tout au contraire celles de l'autonomie



MENU ACCUEIL JOURNAL LesEchos.fr

< POLITIQUE

Emmanuel Macron : «Il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires»

STÉPHANE DUPONT / CHEF DE SERVICE, ETIENNE LEFEBVRE / RÉDACTEUR EN CHEF "INTERNATIONAL, POLITIQUE ET ECONOMIE GÉNÉRALE" ET FRÉDÉRIC SCHAEFFER JOURNALISTE | LE 06/01 À 19:30, MIS À JOUR LE 07/01 À 10:52

Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. - Bruno DELESSARD/Challenges-REA 1 / 1

Dans les Echos, un ministre de l'Economie d'un gouvernement socialiste salue l'exemplarité des milliardaires.

et de la construction d'un projet de vie ».

Ironie chez certains politiques

De son côté, Jérôme Guedj, fondateur socialiste, s'est indigné : « A gauche, le thermomètre n'a jamais été la question de l'argent ». « Au moment où tant de jeunes galèrent dans l'économie, j'aimerais que quand on parle de la jeunesse on parle aussi globalement de ce qu'elle vit le plus souvent dans son quotidien », a ajouté ce dernier, sur l'Opinion TV.

Pour sa part, Arnaud Leroy, député PS proche d'Arnaud Montebourg, a ironisé sur les réseaux sociaux : « Je vais offrir le dvd du « bonheur est dans le pré » à @EmmanuelMacron.

Réussir ne rime pas avec milliard mais avec s'épanouir ».

A droite, le ton est similaire, pour l'ancien Premier ministre UMP François Fillon : « C'est un objectif qui a pu être le sien dans le passé, mais c'est un peu réducteur comme idéal de vie », a-t-il indiqué sur BFMTV-RMC. Pour Patrick Devedjian (UMP) a commenté dans l'émission Questions d'Info (LCP, AFP, Le Monde France Info) : « Ceux qui veulent l'être ont compris qu'il faut aller ailleurs ! ». L'ironie va plus loin, lorsque le député UDI Yves Jégo a rappelé sur les réseaux sociaux, la déclaration de François Hollande en 2006, assurant « J'aime pas les riches ».

Céline Tabou

C'en est trope !**L'héritage Charles Angrand (1854-1926)**

En quelle inimitié se tient M. François Lespinasse quand il omet les guillemets pour reprendre les termes circonstanciés et exacts qu'usait l'historien Pierre Angrand pour désigner la situation géographique de Criquetot-sur-Ouville, lieu de naissance du peintre, dans son article pour Sutter ? Pourquoi, dès lors que l'on aborde les dessins de Charles Angrand, ne reprendre que les remarques, certes éclairantes, de Signac extraites de son Journal « inédit » (mais déjà citées par Pierre Angrand), et passer sous silence l'analyse capitale qu'en fait l'historien et neveu du peintre qui détaille : « [les dessins en noir et blanc de Charles Angrand] affirment une simplification, une abréviation des formes dans une ordonnance systématisée des masses. Tout est sacrifié au jeu des valeurs. Ces dessins tendent à un 'symbolisme' imprégné de poésie. Leur originalité est indiscutable en dépit des affinités avec les dessins de Seurat qu'on prétend leur attribuer. Les dessins de Seurat possèdent la rigueur, la profondeur, la puissance ; ceux d'Angrand ont le mystère, la pénétration et la grâce. Les premiers s'imposent par une sorte de tumulte fixé et de ferveur équilibrée, les seconds inclinent à la mélancolie ou à la tendresse. Les premiers sont un poudroïement, les seconds une évanescence. Au reste, la technique, malgré l'apparence et l'effet semblables, n'est pas la même ? »

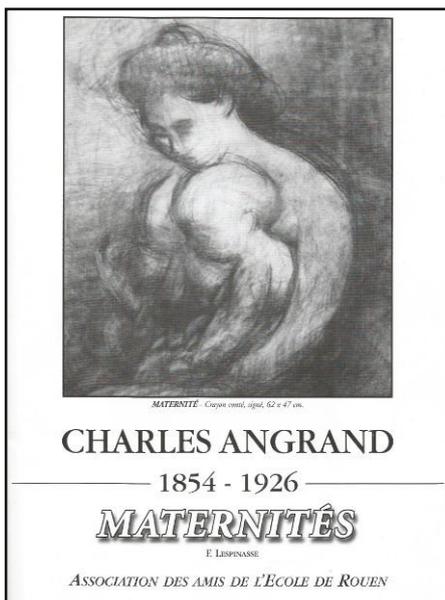
Que penser d'une telle assertion : « Charles Angrand durant cinq ans va s'attacher à cette vision de son neveu né le 6 août 1894 », quand est reproduit en page 7, le dessin qui se trouve dans la collection du Musée d'Orsay sur lequel l'artiste porta très lisiblement en majuscules, sous le motif, « ANTOINE », et non « Henri », comme s'appelait ce neveu dont le rédacteur de « Maternités » mentionne la date de naissance ?

Pourquoi porter « sans le souci de ressemblances » alors que la mère de l'enfant est reconnaissable sur nombre de dessins ? Pourquoi intituler cet ensemble de réalisations, « Maternités », alors que d'autres femmes portent l'enfant, probablement une amie de la mère, alors qu'à la page 16, ce n'est pas la mère qui tient entre ses bras le nourrisson, mais une vieille dame, peut-

être la grand-mère, comment se fait-il que ce dessin, comme les autres, soit légendé : « MATERNITÉ » ?

Comment expliquer que l'enfant représenté sur la « Maternité Larock Granoff », signée et datée de 1900, paraisse avoir tout au plus 3 ans, alors que le neveu Henri, comme l'indique la date de naissance, en aurait 6 ?

À quoi bon reprendre l'extrait de la lettre que l'artiste envoya à Signac



Charles Angrand (1854-1926), maternités, par François Lespinasse, éditions A.A.E.R.

en janvier 1897, qui exprime sa joie à « crayonner » le petit Henri, si les termes d'un courrier, daté de l'année suivante, viennent en invalider, ou du moins en minimiser considérablement, la portée : « À cette heure... le voilà [Henri] trop grandi déjà ; ses formes s'étirent et s'excentrisent, si je puis dire. Il n'est plus le délicieux petit cul nu de chair rose qui, replié sur lui-même, s'offrait en boule, tenant encore de l'œuf originel. (...) Je songerai probablement quelque jour à le regarder moins complaisamment, mais plus professionnellement, plus laborieusement. » Le petit neveu a alors 4 ans. Signe d'une part qu'Angrand a très peu dessiné le jeune Henri, que d'autre part le bébé des « Maternités » ne correspond pas à l'enfant de son jeune frère, Paul. L'artiste n'a-t-il pas pris le soin à cet égard de mentionner sur un de ces dessins vaporeux lisiblement le prénom d'« Antoine » ?

Une autre question surgit alors :

Comment se fait-il que cette dernière lettre dont Pierre Angrand cite un passage dans son article du collectif Les Néo-impressionnistes, n'ait pas été insérée dans le recueil de la Correspondance du peintre éditée par François Lespinasse, alors que ce courrier, selon toute évidence, n'était pas destiné au strict cercle familial de l'artiste ? L'historien aurait-il voulu dissimuler certains aspects de la vie de son oncle qu'il aurait sus ? Autant d'interrogations qui restent en suspens et que le rédacteur du livret « Maternités » élude massivement.

Soulignons pour finir que la part politico-sociale de ces crayons Conté est, aussi, totalement expurgée du champ du commentaire – procédé auquel M. Lespinasse nous avait déjà habitué puisque, dans la monographie qu'il avait consacré au peintre en marge de la rétrospective Charles Angrand de Pontoise en 2006, à aucun moment il n'avait mentionné les participations de l'artiste au périodique des anarchistes Jean Grave et des frères Reclus, ainsi que les idées qu'elles visaient à défendre et qui sont essentielles à la compréhension de l'œuvre. Peu sérieux est celui qui occulte les marques constantes de cet engagement politique. Les tableaux ne sont pas comme des tapis sur lesquels on essuie ses pieds.

Pour autant, publiée par les soins de l'Association des Amis de « L'École de Rouen », la brochure a le mérite d'offrir un panorama remarquable et précieux sur le cycle de dessins au crayon Conté de la période entre 1897 et 1900 : y sont rassemblées en format A4, sur papier glacé, les reproductions de 2 dessins d'enfant seul, celles de 21 dessins de couples fusionnels ou tendres de femmes et enfant - regrettons seulement que le rédacteur ait fait œuvre de compilateur, non d'analyste, en un mot : qu'il n'ait pas vu les œuvres qu'il se proposait de commenter. Tout ce que l'on souhaite à un artiste, c'est qu'il ait des analystes à la portée de son talent, et à la hauteur de son mystère.

Car, dans l'œuvre d'Angrand, les ombres sont nombreuses.

Jean-Charles Angrand

À René Bourdet, l'Ami lointain

Dans notre article du lundi 5 janvier, nous avons évoqué les biocarburants de première génération qui présentent, pour certains d'entre eux, l'inconvénient d'entrer en concurrence, avec l'homme, car ils utilisent des produits agricoles dont les hommes se nourrissent ou qui servent d'alimentation au bétail pour la production de viande ou de lait (maïs, colza, plantes à sucre...). Cette situation et les polémiques qu'elle a soulevées ont engendré des recherches en vue de la production de biocarburants de deuxième génération.

La canne c'est le sucre, mais pas seulement -34-

Les biocarburants de première et deuxième génération (suite)

Constat sur la nécessité de produire des biocarburants de deuxième génération

Il ressort de différentes études que les énergies fossiles représentent aujourd'hui plus de 80 % de la consommation mondiale, et les transports notamment dépendent à 95 % du pétrole. Alors que les réserves diminuent, la demande mondiale est en constante augmentation du fait de l'émergence de certaines économies. Les experts estiment que la demande énergétique mondiale pourrait augmenter de plus de 50 % entre 2009 et 2030 et que le pétrole devrait atteindre un pic de production vers 2020/2030... D'où l'importance des recherches entreprises en vue de produire ce que l'on a appelé les biocarburants de deuxième génération. Ceux-ci sont produits à partir de la partie non comestible des végétaux (paille, bois, déchets végétaux). Contrairement aux biocarburants de première génération, ils ne concurrencent l'utilisation alimentaire humaine telle qu'on l'a vue ci-dessus. Directement utilisables par les véhicules classiques, ils devraient permettre en outre de réduire considérablement les émissions de CO2 donc ses effets sur le dérèglement du climat.

Le projet Bioliq de la société air-liquide

Le projet de la société Air-liquide est réalisé en collaboration avec l'institut de technologie de Karlsruhe et cofinancé par le Ministère fédéral allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs dans le cadre du programme en faveur des ressources biologiques renouvelables. Air

Liquide développe Bioliq®, suivant un procédé en trois étapes pour produire des biocarburants de deuxième génération : la paille, matière première du procédé, est d'abord transformée en brut synthétique « le Bioliq® SynCrude ». A haute température, ce brut est "gazéifié" pour produire un mélange d'hydrogène et de monoxyde de carbone, qui réagit pour former du méthanol. Ce méthanol pourra enfin être utilisé pour produire du diesel de haute qualité. Le procédé Bioliq® devrait permettre de produire 1 litre de diesel à partir de 7 kg de paille.

Bioliq® et bioboost

Si le projet Bioliq® vise l'étude et la formation de la chaîne complète de production de biocarburants, des bottes de paille à la pompe à essence, le projet Bioboost se concentre lui sur la matière première, la biomasse, afin d'améliorer l'efficacité de toute la chaîne. Il vise d'une part la production de nouvelles ressources de biomasse, et d'autre part l'étude comparée de la rentabilité économique et des impacts environnementaux de chaque type de biomasse. Pour produire de nouvelles ressources il devrait suivre plusieurs pistes... une des pistes consiste à fabriquer à partir des biomasses des produits chimiques comme le méthanol, l'éthylène et le propylène, et même de matières plastiques, contribuant ainsi au développement de bioraffineries.

Georges Gauvin

Vocabulaire : méthanol, éthylène, propylènes

Ce sont des produits extraits du pétrole et qui sont d'un usage précieux dans l'industrie. Dans le projet bioboost il s'agit d'obtenir les mêmes produits à partir de nouvelles sources de biomasses. La Bioraffinerie consiste à obtenir à partir des biomasses les mêmes produits que ceux issus du pétrole, en évitant les risques indiqués plus haut (le manque de pétrole, et la pollution par le CO2)

Oté

Dopi lo tan nou lé kapab ?

Byin sir nou lé kapab dan nout péi. Pètèt travay i mank ? Pa pètèt, travay i mank pou vréman, mé la konpétans nou néna zordi, kèlkéswa lo séktèr nou néna pou réponn, tout i rokoné sa zordi, dan tout séktèr nou néna la konpétans, kiswa dann lagrikiltir, kiswa dann lénérzi, kiswa dann laministrasyon nou néna sak i fo pou dévlop nout péi. Arèt taz a nou la d'si, mi défié sak i di a nou lo kontrèr. Dopi lo tan bann lasosyasyon i sobat pou trap légalité dovan travay dan nout péi.

Nou néna in vilin manière nou, touzour alé rod déor sak néna isi, mé poukoué ? Sanm pou mwin souvan-dé-fwa la pa nou i desid. Konm mi di la bon o, lé vré travay la pwin tro, mé dék néna pou bèk in klé, fé di a nou na fann partou konm sa tout va konèt, sirtou fé pa an kashièt, di a zot byin ni koné tout touzour, konm i di fourmi i marsh sou la tèr domoun i koné. Dék néna in mitasyon dan ladministrasyon doz in pé lo nafèr, fé in manière i protèz pa tro inn par rapor a lot.

Sanm pou mwin i komans rant in pé dann koko d'moun. Mi sort ékout in prézidan lasosyasyon i travay la d'si zistoman, li di sèt ané li vé brak a li plis kont la diskriminasyon, li vé légalité réèl pou bann iltra-marin, bann mo lé for baya, la pa in boug isi i di sa, in boug déor. Li parl lo rotour o péi bann marmay, li parl pou galiz bann rovni osi. Dopi lo tan nou lé kapab ?

Justin